Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 723

Artikel: Vitesse : le dernier carré des libertés individuelles

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016873

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ONU

Recharger les batteries

ONU: relative surprise au Conseil national, par la netteté du vote en faveur de l'entrée de la Suisse dans ce cénacle international. Encore faudra-t-il que le Conseil des Etats le suive dans cette voie pour que la première étape soit véritablement franchie (si les sénateurs disaient «non», quelle délicate «navette» en perspective entre les deux Chambres!). Mais ne nous y trompons pas: devant le peuple, il faudra, pour emporter l'adhésion, autre chose que l'échange d'arguments largement stéréotypés, désincarnés et usés depuis longtemps qui a prévalu entre les élus du peuple! Pour combattre les effets d'une surenchère des «non» frileux et mâtinés de xénophobie, il faudra que les partisans de l'ONU disent ce qu'ils ont dans le coffre.

BANQUES

Fais-moi peur!

Manifestement, une partie de la campagne contre l'initiative sur les banques vise à faire peur aux électeurs. Pas question de se gêner, puisque la méthode a si bien réussi dans le passé.

Après les «massives sorties de fonds et une hausse des taux d'intérêt» en cas d'acceptation de l'initiative, prophétisées par le «Bulletin» du Crédit Suisse (1-2/84), voici M. Bernard Kraehenbuehl, secrétaire général de la Banque Cantonale Vaudoise, qui parle d'un exode de capitaux qui entraînerait une hausse des taux d'intérêt, et parallèlement un affaiblissement du marché boursier suisse» («Gazette de Lausanne» / «Journal de Genève» 6.3.84).

Les temps changent et les arguments menaçants subsistent! Déchaînement pour combattre le prélè-

vement sur les fortunes (DP 720), déchaînement aussi, plus tard, pour couler l'initiative de crise d'une grande gauche (335 000 signatures) en 1935. «Le Radical», de Neuchâtel (25.5.1935), repris par «L'Effort», estimait que l'initiative avait contribué à ébranler le franc et qu'il existait une relation évidente entre elle et l'assaut contre le franc suisse. L'article¹ en question ne recule devant aucune extrapolation: «... il tombe sous le sens que son adoption conduirait fatalement à la catastrophe monétaire».

Les affiches étaient aussi très claires. Deux extraits d'une affiche-texte du comité d'action des adver-

saires de l'initiative de crise: «L'initiative de banqueroute apporte un secours inespéré aux naufrageurs du franc... L'initiative de banqueroute est une tentative de bouleversement politique d'une telle importance qu'elle menace l'existence même du pays.»

Suffit-il vraiment de peindre le diable sur la muraille pour rendre vaine toute tentative de mieux aménager notre vie économique. Test, le dernier week-end de mai prochain.

¹ Cité dans «Partis politiques neuchâtelois et interventionnisme fédéral en matière économique (1874-1978)» de Jean-Jacques Schumacher (La Baconnière 1980).

VITESSE

Le dernier carré des libertés individuelles

Limitation de la vitesse sur les routes: le Conseil fédéral, divisé, n'a pas osé faire le pas. On peut douter que la consultation annoncée lui apporte un soutien suffisant pour l'inciter à faire enfin usage de sa compétence. Un nouvel élément qui confirme la faiblesse de l'actuel gouvernement (DP 722, «Circuit fermé»).

A moins que Berne ne profite de ce répit pour développer une campagne d'information d'envergure, propre à convaincre les automobilistes de lever le pied (la Cedra, elle, a des millions pour préparer l'opinion à la justesse de ses choix!). Encore faudrait-il que toutes les autorités tirent à la même corde et que chefs de police et conseillers d'Etat cessent de vilipender en public des mesures qu'ils devront ensuite faire respecter.

Le débat aura pour le moins convaincu l'observateur qu'en Suisse, le dernir carré des libertés individuelles se circonscrit aux limites étroites de la circulation routière. On espère toujours voir monter aux barricades les fiers hérauts de la vitesse illimitée lorsque la dignité humaine est bafouée ailleurs qu'au volant. Leur résistance indignée n'en serait que plus crédible.

Le débat a aussi mis en lumière

- a) la pérennité du sophisme comme mode de raisonnement: MM. Butty et de Chastonay, conseillers nationaux, demandant sans sourire le maintien des vitesses actuelles pour le motif que trop de milliards ont déjà été investis dans le réseau routier;
- b) l'utilisation malhonnête du prestige scientifique: l'adjoint du directeur d'un institut de Saint-Gall déclarant dans la presse qu'il n'y a aucun rapport entre la mort des forêts et les gaz d'échappement, affirmation démentie ensuite par ses pairs;
- c) le succès toujours garanti des mille et une exploitations de la technique du bouc émissaire: voir l'«argument» répété à l'infini que l'automobiliste, rendu responsable de tous les maux, paiera seul les pots cassés, alors que le Conseil fédéral a annoncé une série de mesures portant autant sur l'industrie et sur le chauffage que sur le trafic routier.

Un débat passionné donc, au sens des pulsions primaires, et non au sens de la passion d'aboutir à une solution, où les faiseurs d'opinion se sont habilement parés du sentiment populaire du moment (démagogues classiques de la Grèce antique, faisant semblant de conduire la foule, mais en réalité la suivant). D'un journal tel que «Blick», on n'attend guère mieux; de certains hommes politiques romands, on peut espérer autre chose, au titre de la défense de la minorité de langue française.

BILAN (SOCIAL)

Migros: la nouvelle donne

Et de trois! La Migros vient à nouveau de publier un «bilan social», nettement plus substantiel que les deux éditions précédentes (1978, 1980). La formule semble désormais au point: à part le compte de la valeur ajoutée par la «communauté Migros» (2,45 milliards de francs en 1982, dont environ 70% aux chers collaborateurs, 20% aux collectivités, 3% aux créanciers, 3% à la société et 5% à l'entreprise elle-même), différents aspects de l'activité du groupe sont passés sous la loupe. Entre autres, cette fois, l'influence de la toujours plus puissante Migros, leader détaché des grands distributeurs suisses, sur la structure du commerce de détail.

Un document qui aurait fait du bruit dans le cadre de la campagne sur l'initiative contre le dépérissement du petit commerce, si celle-ci n'avait pas été discrètement retirée dans le creux du mois d'août dernier.

En substance: la Migros n'est pratiquement pour rien dans la fermeture d'innombrables magasins primeurs (moins 80% entre 1955 et 1975), de laiteries (-60%), d'épiceries (-59%), etc. Toute une série de facteurs plus généraux, socio-économiques, ont joué un rôle déterminant dans un processus de concentration qui se poursuit sans faiblir: l'urbanisation, la motorisation privée, le comportement des acheteurs, la croissance interne des grandes entreprises, entre autres.

Tout cela, on le sait depuis longtemps. Manquait la démonstration que la Migros a le mérite d'apporter

avec les résultats d'une enquête originale et représentative, faite auprès de 911 consommateurs et de 394 détaillants des régions d'Obwald, de Berne, du Valais et de Glaris (ce dernier canton, sans grandes surfaces, choisi comme région témoin). Partout, la diminution du nombre des magasins a suivi le même (fort) rythme jusqu'en 1975, pour ralentir depuis lors, voire se stabiliser (Valais). La grande majorité des consommateurs et plus encore des détaillants reconnaît que l'évolution enregistrée tient probablement à l'économie en général et à la région en particulier. La solution — avec les sacrifices qu'elle impose — n'est pas systématiquement demandée aux autres par les consommateurs, pourtant réputés peu enclins à céder sur les prix ou sur leur propre confort! En effet: 63 % d'entre eux se disent prêts à payer 10% en plus dans les petites surfaces, 72% à faire un plus long déplacement pour leurs achats (dans les petits magasins) et 66% à se contenter d'un choix moins étendu...

Belles déclarations que tout cela? En partie, sans doute. Mais les gens de marketing seraient bien inspirés de ne pas s'y tromper: les comportements des consommateurs eux-mêmes évoluent, sans doute moins lentement que les mentalités des citoyens. En tout cas, les centres commerciaux situés à l'extérieur des villes semblent avoir vécu leurs plus belles années, en Suisse désormais comme aux Etats-Unis; leurs ventes tiennent le rythme de l'inflation, mais leur rendement au mètre carré ne suit pas partout la même courbe (forte baisse par exemple à Balexert en 1983, pour Genève). Et les nouvelles implantations se font en ville, le recentrage sur les lieux d'achats traditionnels s'avérant payant. Ainsi les plus grandes unités Migros mises en exploitation l'an dernier à Zurich et Yverdon démarrent bien, tandis que les MMM installés depuis plusieurs années, souvent à la périphérie des agglomérations, ont enregistré un taux de croissance inférieur à la movenne.

Autre signe de l'essoufflement des grandes surfaces: l'an dernier, avec un renchérissement très modéré, les ventes au détail de la Migros ont aug-

menté moins vite (+4,1%) que les surfaces de vente (+4,4%).

L'effet de saturation du marché joue pour toutes les marchandises, et même pour les prestations de service, sauf, bien entendu, dans le secteur médical où l'offre repousse sans cesse la demande au-delà de nouvelles limites.

PS. Pour assurer sa propre relance, quand la Migros se décidera-t-elle à diversifier encore ses activités et à faire son entrée sur un marché juteux auquel elle n'a pas, jusqu'ici, osé toucher: ni le tabac, ni l'alcool, mais la bagnole... Les paris sont ouverts.

OBJECTEURS

Après le «non»

Le refus de l'initiative «pour un authentique service civil» laisse les tribunaux militaires sur leur lancée punitive. Il est bien sûr encore temps d'aller assister aux audiences, pour contrôler «sur le terrain» que le «non» de février n'a rien résolu. Pour les deux prochains mois, les audiences des tribunaux de division 1, 2 et 10A sont fixées de la manière suivante (en règle générale, Hôtel de Ville, dès 08 h. 30): pour le mois de mars, le 27 à Aubonne (cours d'appel) et le 29 à Cully (dès 08 h. 15); pour avril, le 4 à Morges, le 5 à Cully, le 10 à Orbe, le 12 à Cully, Pully (Prieuré), Morges, Aigle et Genève (mairie du Grand-Lancy), le 19 à Pully (Prieuré), le 26 à Martigny et le 27 à Rolle (Château) et à Moudon (salle du Conseil communal). Rappelons que les offices de conseil aux objecteurs (Bâle, Bienne, Berne, Lausanne, Lucerne, Winterthour et Zurich) demandaient récemment, entre autres, «une égalisation des sanctions pour tous les objecteurs, sur la base de la pratique des tribunaux militaires d'appel et de cassation, soit 4 à 8 mois pour l'objection à l'école de recrues et 2 à 6 mois pour l'objection à un cours de répétition.